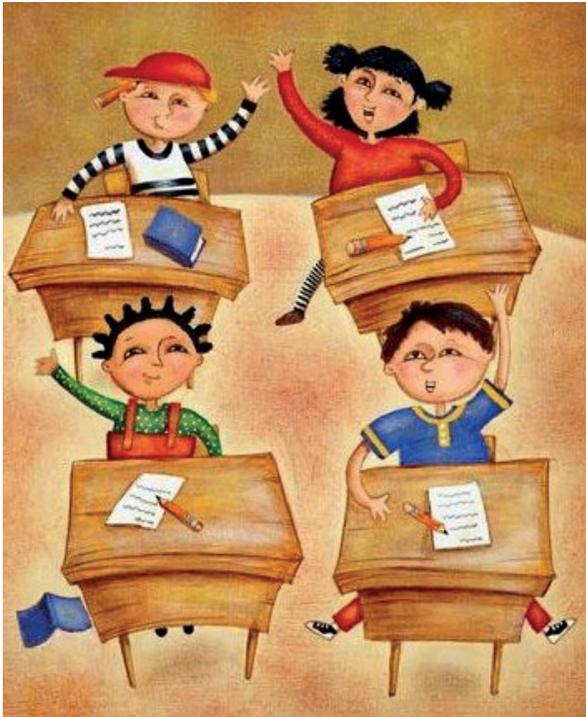


Les devoirs accompagnés à Yverdon-les-Bains

Charte



Une prestation du Service Jeunesse et cohésion sociale
de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Fréquenter les devoirs accompagnés, c'est...

- **être pris en charge** par un adulte pendant une heure maximum les lundis, mardis, jeudis après les cours de l'après-midi et le mercredi de 13h30 à 14h30. La période des devoirs accompagnés commence le mardi 17 septembre 2019 et prend fin le jeudi 11 juin 2020.
- **faire ses devoirs** dans une salle de classe en même temps que d'autres élèves ; les devoirs accompagnés sont proposés dans le bâtiment scolaire où est scolarisé l'enfant, ou près du domicile pour les enfants transportés.
- recevoir des explications d'**un adulte présent** pour soutenir l'enfant si besoin.
- bénéficier d'un **environnement calme** dédié aux devoirs.

Les devoirs accompagnés sont proposés aux enfants...

- qui sont **inscrits par leurs parents, parfois sur conseil des enseignants.**
- qui ne **peuvent pas recevoir l'aide** de leurs parents à la maison.
- dont **les parents sont indisponibles.** Ils travaillent et ne veulent pas que leur enfant fasse ses devoirs seul ou soit seul à la maison.

Les conditions :

- Le coût des devoirs accompagnés est de **CHF 30.- par année scolaire.** Une fois inscrit, l'enfant **vient régulièrement.**
- Si l'élève est en 3P ou 4P, **il reste pendant 1 heure** aux devoirs accompagnés. Quand ses devoirs sont terminés, il peut écouter une histoire ou jouer jusqu'à la fin de l'heure. Les parents savent que leur enfant est pris en charge durant une heure.
- Les élèves qui sont en 5P, 6P, 7P, ou 8P peuvent rentrer à la maison quand leurs devoirs sont effectués ou rester jusqu'à la fin de l'heure. **Les parents doivent se positionner lors de l'inscription.**
- Les enfants sont **sous la responsabilité de leurs parents lors des trajets** entre l'école et la maison.
- En cas d'indiscipline grave ou répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou que l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant sera exclu définitivement.

**En inscrivant mon enfant aux devoirs accompagnés
à Yverdon-les-Bains, je respecte cette CHARTE.**



En tant que parent, je m'engage par ma signature sur l'inscription aux devoirs accompagnés à :

- **consulter tous les soirs l'agenda de mon enfant**, autant la partie hebdomadaire car je vais pouvoir prendre connaissance des devoirs qu'il lui reste à faire, que la fin de l'agenda car je vais pouvoir prendre connaissance de l'heure à laquelle mon enfant a quitté les devoirs accompagnés. S'il n'y était pas, cela sera mentionné. En signant l'agenda chaque semaine, j'atteste avoir pris connaissance des renseignements précités.
- **considérer que** l'accompagnant aide l'enfant durant l'heure de devoirs accompagnés mais qu'au-delà de cette heure, s'il lui reste des devoirs à faire, **il devra les terminer à la maison.**
- **déléguer** aux accompagnants une part d'autorité sur mon enfant ; Il lui sera demandé de se comporter de manière adéquate et respectueuse à l'égard des autres élèves et de l'accompagnant. il devra respecter les consignes de l'adulte tout comme le matériel.
- considérer que l'accompagnant n'est pas enseignant et qu'il ne bénéficie pas d'une formation spécifique. **Il ne pourra être tenu pour responsable des résultats de l'élève, les devoirs accompagnés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.**
- ce que mon enfant fréquente régulièrement les devoirs accompagnés durant toute l'année scolaire. **Une fréquentation irrégulière est un motif de renvoi de l'enfant.** Chaque élève a droit à **une** dispense par semaine, sur présentation d'une attestation de l'école ou du club sportif.
- Si votre enfant devait avoir un rendez-vous médical ou une excuse d'un autre type (camp, sortie de classe), merci d'en faire part à l'accompagnant au moyen d'un mot d'excuse.
- **soutenir les accompagnants** dans l'application des principes de cette charte et en être le relais pour aider l'enfant à s'y conformer.
- **permettre l'amélioration** des prestations et à m'exprimer conjointement avec l'enfant sur les satisfactions et insatisfactions si nécessaire. Les remarques peuvent être faites au Service Jeunesse et cohésion sociale.



En tant qu'élève, je m'engage à :

- **faire mes devoirs** avec application, dans le calme. Je pense à prendre avec moi tous les cahiers et documents nécessaires pour pouvoir faire mon travail.
- **respecter l'accompagnant** aux devoirs, respecter ses consignes et avoir une attitude générale adéquate.
- **respecter les autres élèves** comme je souhaite être respecté : dans mon langage, mes gestes et mon attitude, en contribuant au calme dans la salle de classe et en respectant les affaires de mes camarades.
- **respecter le lieu et le matériel** mis à disposition, en apportant ma contribution au bon climat et à la convivialité pour que tous puissent travailler dans de bonnes conditions.

Ce document est distribué aux parents avec l'inscription aux devoirs accompagnés. Lorsque les parents inscrivent leur enfant aux devoirs accompagnés ils s'engagent à respecter cette présente charte, faute de quoi une exclusion de l'enfant sera envisagée.

Inscriptions et renseignements

Service Jeunesse et cohésion sociale,
rue de Neuchâtel 2, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024 423 60 28